

G. BRÜNDLER

## **Analyse de la réévaluation intégrale des bilans**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 113 (1972), p. 123-145

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1972\\_\\_113\\_\\_123\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1972__113__123_0)

© Société de statistique de Paris, 1972, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

# **ANALYSE DE LA RÉÉVALUATION INTÉGRALE DES BILANS**

(Communication faite le 17 novembre 1971 devant la Société de statistique de Paris)

## **I. — INTRODUCTION**

L'inflation étant devenue une institution permanente, je me propose de faire connaître le résultat de mes recherches relatives à la réévaluation intégrale des bilans. Si elle n'est pas effectuée intégralement, il n'y a pas de réévaluation correcte, équitable, je dirais même honnête.

Mais il faut préciser d'entrée que la réévaluation des bilans a un objet restreint, en ce sens qu'elle est limitée exclusivement à la hausse générale des prix. En effet, il n'est pas

pensable d'autoriser toutes les entreprises à modifier les données de leurs bilans à leur gré en portant, par exemple, la valeur de leurs terrains à 1 million de francs nouveaux, lorsque le prix d'acquisition ne s'était élevé qu'à 1 million de francs anciens.

Il faut spécifier tout d'abord le but de la « Réévaluation intégrale des bilans ». Ce que l'on cherche, c'est le maintien de la substance de l'entreprise au point de vue exclusivement monétaire. Sans réévaluation des bilans on additionne avec notre comptabilité en partie double des signes monétaires d'un pouvoir d'achat constamment différent, c'est-à-dire d'un pouvoir d'achat toujours moindre au fil des années aussi longtemps que l'érosion monétaire persiste. Il en résulte qu'une immobilisation achetée en 1959 à la valeur comptable de 100 F vaut aujourd'hui, approximativement 156 F mais comme elle continue à figurer dans les comptes pour 100 F il est impossible de l'amortir pour un montant supérieur. Lorsque parvenue au terme de son utilisation l'immobilisation nouvelle devant remplacer l'ancienne vaut effectivement 156 F, où trouver la différence, soit 56 F pour l'acquérir? Deux possibilités s'offrent à nous :

1° soit endetter l'entreprise de 56 F;

2° soit prélever ces 56 F sur les bénéfices, après avoir, selon les pays, payé 50 % d'impôt sur les revenus de l'entreprise. C'est-à-dire que pour économiser ces 56 F il faut avoir fait un bénéfice d'environ 112 F, et ce, parce que l'immobilisation initiale a été insuffisamment amortie. Mais on peut naturellement aussi laisser le parc des immobilisations s'amenuiser. Ce simple exemple parmi d'autres prouve que nos comptabilités ne sont pas adaptées aux temps modernes.

Pour maintenir la substance de l'entreprise, il faut de même connaître le vrai bénéfice comptable réalisé qui, sans réévaluation, est toujours faux. Exemple : la hausse générale des prix ayant atteint 6 % au cours d'une année quelconque et ayant eu 100 F aux Chèques Postaux au début de cette année, les Chèques Postaux devraient nous rembourser 106 F à la fin de l'année pour ne rien avoir perdu, pour ne rien avoir gagné, ce que cet organisme ne fera jamais. Que faire alors pour combler cette perte du pouvoir d'achat de 6 F? Eh bien, on est obligé de prélever ces 6 F sur les bénéfices comptables comme étant des bénéfices fictifs. Mais aussi longtemps que l'on n'introduira pas la réévaluation des bilans, la comptabilité ne procédera point à de telles corrections.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il faut parler de la hausse généralisée des prix. Comment la mesurer? C'est l'I. N. S. E. E. qui vient à notre secours, institution qui publie de nombreux indices mensuels, mais aussi, en les groupant tous, un indice général des prix de détail et un indice général des prix de gros, de même que l'indice du produit national brut (PNB). Lequel prendre en considération? Beaucoup de théoriciens donne la préférence à l'indice général des prix de détail, mais cet indice a des fluctuations trop irrégulières. En outre, il ne faut pas oublier que les entreprises achètent, en principe, les produits du stock au prix de gros, et les immobilisations, la plupart du temps, au prix de détail. C'est pourquoi j'ai proposé et je continue de proposer de prendre la moyenne de hausse entre l'indice général des prix de détail et celui des prix de gros.

Certains théoriciens croient devoir retenir l'indice du produit national brut (P. N. B.); je ne suis pas d'accord. Le P. N. B. n'est pas une mesure de dépréciation monétaire, mais une mesure de production en volume même si elle est exprimée en Francs. Toujours est-il que l'indice, quel qu'il soit, doit être divisé par ce même indice de la fin de l'exercice précédent pour obtenir, en déduisant 1, le % de hausse générale des prix. J'exclus, en tous cas, tout indice spécifique. Sur le plan international chaque pays a bien entendu ses indices propres;

cependant le propos d'aujourd'hui n'est pas de dialoguer sur l'indice à retenir pour la réévaluation des bilans, mais d'analyser cette dernière exclusivement.

Réévaluer un bilan veut dire que l'on intègre dans le bilan de la fin de l'exercice le produit de réévaluation du bilan de la fin de l'exercice précédent.

Lorsqu'on regarde un bilan de près, on constate qu'un certain nombre de postes sont de même nature. Il suffit donc de classer ces postes par groupe et on s'aperçoit que tout bilan comprend *au maximum* 6 groupes de postes ou comptes. Ce sont :

- 1° Les immobilisations.
- 2° Les participations.
- 3° Les valeurs monétaires (créances moins les dettes ou l'inverse).
- 4° Les valeurs d'exploitation (stock).
- 5° Les amortissements.
- 6° Les capitaux propres y compris le bénéfice comptable.

## II — IMMOBILISATIONS

La réévaluation tend à mettre chaque année la valeur des immobilisations portées au bilan davantage en harmonie avec la valeur actuelle de la monnaie, en d'autres termes, elle essaie de rechercher une valeur approximative de remplacement, laquelle — j'en conviens — est susceptible d'excéder la valeur réelle de remplacement ou de lui être inférieure. La réévaluation doit passer outre à cette objection. Ce phénomène existe aussi à présent, sans réévaluation.

La réévaluation doit garder un caractère global qui est, au sens monétaire, nécessaire, justifié et suffisant. Elle tend à amortir les immobilisations aussi correctement que possible, car plus la monnaie se déprécie, plus la marge amortissable devient importante, face à des immobilisations réévaluées. Cependant, la réévaluation ne met point obstacle à des amortissements exceptionnels qui peuvent s'avérer nécessaires. Quant aux immobilisations, la réévaluation n'a aucun effet sur les résultats de l'entreprise, parce que le produit de réévaluation accroît, d'une part, la valeur des immobilisations, et d'autre part la « Réserve de réévaluation » à créer ou qui a été créée; cette dernière fait partie des « capitaux propres » qui se trouvent ainsi réévalués et qui le seront totalement grâce au caractère intégral de la réévaluation que je propose.

En cas de cession d'une immobilisation, une plus-value éventuelle est constituée par la différence entre d'une part la valeur réévaluée de l'immobilisation moins la valeur réévaluée des amortissements et d'autre part le prix de cession.

## III — PARTICIPATIONS

Il paraît trop compliqué et sans grand intérêt de rechercher pour chaque participation la part de réévaluation dont elle pourrait individuellement faire l'objet. Le mieux est de réévaluer les participations globalement, tout comme les immobilisations, en rehaussant leur valeur en fonction de la hausse générale des prix et en portant le produit à la « Réserve

de Réévaluation » déjà citée. Je suis d'autant plus autorisé à avancer cette proposition qu'en examinant un bilan quelconque de près, nous constatons que la contre-valeur des capitaux propres se trouve pratiquement toujours à l'actif sous forme d'immobilisations. Pas plus que la réévaluation des immobilisations, celle des participations n'a aucune influence directe sur les résultats, parce qu'il ne s'agit pas d'un bénéfice mais d'un simple redressement de chiffre car en cas, par exemple, d'une hausse générale des prix de 6 % une participation de 100 F vaut à la fin de l'exercice 106 F de sorte que lorsqu'une participation est cédée, sa plus-value est la différence entre le prix d'acquisition *réévalué* et le prix de vente. La réévaluation des participations n'interdit pas de leur faire subir des dépréciations si celles-ci s'avèrent nécessaires.

#### IV — VALEURS MONÉTAIRES

Je mentionne une seconde fois l'égalité citée précédemment, car elle repose sur un principe, qui nous guidera tout au long de cette proposition de réévaluation :

Lorsque la hausse générale des prix s'élève à 6 % dans le courant d'un exercice, et lorsqu'une entreprise avait 100 F à son compte des « Chèques Postaux » au début d'un exercice, il faudrait que les « Chèques Postaux » remboursent 106 F à la fin de l'exercice pour que l'entreprise conserve le même pouvoir d'achat qu'au début de l'exercice. Mais puisque les « Chèques Postaux » ne rembourseront jamais plus de 100 F, l'entreprise est obligée de prélever sur ses bénéfices 6 F pour les « mettre de côté » afin de maintenir sa capacité financière. Donc 100 F en monnaie plus forte au début de l'exercice sont l'équivalent de 106 F en monnaie moins forte à la fin de l'exercice.

Les « valeurs monétaires » peuvent être « actives » ou « passives ». Dans ce dernier cas, qui est le plus fréquent, les dettes excèdent les créances. Le résultat de la réévaluation sera alors négatif et produira un bénéfice en comptabilité, ce qui prouve la justesse de la méthode proposée. Certains bilans montrent que les valeurs d'exploitation ont été financées totalement ou partiellement par des dettes. Il faut donc négativement réévaluer les dettes créant ainsi un profit dans le compte d'exploitation et positivement réévaluer le stock en créant simultanément une perte dans ce même compte d'exploitation.

Les titres en portefeuille classés sous cette rubrique sont à réévaluer comme toute autre valeur monétaire. Ils peuvent avoir enregistré une perte de cours normalement portée en comptabilité, et subir parallèlement une perte de réévaluation en fonction de la baisse du pouvoir d'achat de la monnaie. Mais ils peuvent aussi bien avoir subi une importante hausse provoquant un profit dont une partie seulement est un vrai bénéfice, la part fictive de ce profit devant être annulée par la réévaluation monétaire en fonction de l'érosion de la monnaie.

Une monnaie ayant été *dévaluée* dans un pays quelconque nécessite *dans le pays détenteur* de la devise la prise en charge normale par la comptabilité d'une perte de change et en plus d'une perte de réévaluation en fonction de l'érosion monétaire dans le pays détenteur de la devise. Par contre, une entreprise détentrice d'une devise d'un État quelconque ayant *réévalué* sa monnaie et enregistrant en comptabilité un bénéfice de change, devra en plus réévaluer la contre-valeur de cette devise en monnaie du pays et enregistrer une perte due à la hausse générale des prix, car cette contre-valeur en monnaie du pays subit l'inflation comme n'importe quelle monnaie scripturale.

*Exemple :*

Une entreprise possédant une devise de 100 (x) au début de l'exercice 1971 valant 126 (y) devra réévaluer cette devise pour tenir compte de la perte du pouvoir d'achat de la monnaie de son pays, et supposant une hausse générale de prix de 6 % enregistrer dans sa comptabilité une perte de 6 % de 126 . . . . .	7,56 (y)
Mais la devise (x) ayant subi une réévaluation de 10 %, les 100 (x) valent à fin 1971 126 + 10 % . . . . .	138,60 (y)
L'entreprise enregistrera donc à fin 1971 un bénéfice de change de 138,60 (y) — 126 (y) . . . . .	12,60 (y)
et une perte de réévaluation en la monnaie de son pays de . . . . .	7,56 (y)
de sorte que la réévaluation de la devise exprimée en (x) ne laissera qu'un bénéfice net de . . . . .	<u>5,04 (y)</u>

devant figurer au compte de pertes et profits de fin 1971.

Modifier la parité d'une devise et faire la réévaluation en fonction de la hausse générale des prix sont deux domaines différents; ils ne se confondent pas.

## V. VALEURS D'EXPLOITATION

Les « valeurs d'exploitation » sont constituées de marchandises les plus diverses, de matières premières, pièces détachées, produits finis, etc. Cette multitude semble rendre toute réévaluation des « valeurs d'exploitation » impossible. Il n'en est rien. Nous devons avoir recours aux principes déjà exposés de réévaluer les « valeurs monétaires » pour en saisir la portée.

Quatre cas, seulement peuvent se présenter pour n'importe quelle unité du stock :

Voici la justification et la raison pour laquelle une seule et même écriture est nécessaire et suffisante pour réévaluer les « valeurs d'exploitation ». J'oppose ci-après dans chacun des 4 cas une seule unité inscrite à l'inventaire au début de l'exercice pour 100 F et j'oppose à cette valeur celle inscrite après de nombreuses opérations à l'inventaire de fin d'exercice.

*Hypothèse :* La hausse générale des prix s'est élevée à 6 % au cours de l'exercice.

*Le raisonnement est le suivant :*

1<sup>er</sup> cas : Une unité vaut au début de l'exercice 100 F, mais à la fin de l'exercice elle vaut 106 F.

L'unité des valeurs d'exploitation a suivi la hausse générale des prix, provoquant ainsi un bénéfice comptable de 6 F. Ce bénéfice comptable est faux et pour le faire disparaître, il faut réévaluer le stock en passant l'écriture suivante :

« Résultats » . . . . .	6
« Réserve de réévaluation » . . . . .	6

seule façon de procéder pour faire disparaître du bilan ce faux bénéfice.

2<sup>e</sup> cas : Une unité vaut au début de l'exercice 100 F, mais elle continue à valoir à la fin de l'exercice 100 F

L'unité n'a pas suivi la hausse générale des prix. Elle est par conséquent sans réévaluation responsable d'une perte économique invisible de 6 F qu'il faut enregistrer par l'écriture qui vient d'être citée.

3<sup>e</sup> cas : Une unité vaut au début de l'exercice 100 F, mais elle vaut à la fin de l'exercice 113 F

L'unité a été chiffrée à la fin de l'exercice pour un prix de 113 F ce qui a fait réaliser à l'entreprise un bénéfice comptable de 13 F dont 7 F constituent un investissement, les autres 6 F sont un bénéfice fictif à annuler par l'écriture qui précède. Ainsi, il ne reste en comptabilité qu'un bénéfice vrai, déjà cité, de 7 F.

4<sup>e</sup> cas : Une unité vaut au début de l'exercice 100 F, mais elle vaut à la fin de l'exercice 96 F

L'unité a occasionné une perte comptable de 4 F n'ayant été chiffrée à l'inventaire de la fin de l'année que pour 96 F. Mais en réalité, l'entreprise a subi une perte supplémentaire de 6 F, non décelable sans réévaluation. Il faut donc l'enregistrer à l'aide de l'écriture déjà mentionnée pour obtenir le résultat pouvant être considéré comme économiquement réel, soit :

$$106 \text{ F} - 96 \text{ F} = 10 \text{ F}$$

Donc, dans tous les cas, l'écriture :

« Résultats » . . . . .	6
« Réserve de réévaluation » . . . . .	6

s'impose.

L'objection que telle ou telle unité a été chiffrée à la fin de l'exercice au même prix qu'au début, parce qu'il s'agit toujours du même article jamais sorti du stock, ne tient pas. Il arrive à toute entreprise, à tous moments, indépendamment de toute réévaluation, de conserver un certain nombre de marchandises ou produits en stock pendant plusieurs mois, produits susceptibles de renfermer à la fin de l'exercice, en période d'inflation, une réserve occulte plus ou moins importante parce que leur prix a subi une hausse depuis la date d'acquisition. Mais une perte occulte ne doit pas exister, mais être supprimée par une dotation à la « Provision pour dépréciation sur stock », diminuant ainsi la valeur comptable du stock. La réévaluation des « Valeurs d'exploitation » ne cherche pas plus aujourd'hui qu'hier à corriger ces anomalies. Elle reste neutre à leur sujet.

Lorsqu'un texte légal dans un pays prévoit que le stock soit chiffré au prix d'achat ou au cours du jour lorsque ce dernier est inférieur au prix d'achat, il y a lieu, de préférence en cas d'adoption de la réévaluation intégrale des bilans, de retourner cette disposition et de prescrire que le stock soit chiffré à la fin de l'exercice au cours du jour ou au prix d'achat lorsque le cours du jour n'est pas connu.

Cependant, en cas de dépréciation d'un stock, c'est la valeur dépréciée que l'on réévaluera.

En ce qui concerne les commandes en cours, qu'il y ait réévaluation ou non, leur chiffrage posera toujours des problèmes.

## VI. — AMORTISSEMENTS

Si une machine est amortissable en 10 ans, il faut non seulement calculer les amortissements sur sa valeur réévaluée, mais encore réévaluer les amortissements précédemment pratiqués sur cette même machine.

Voici un modèle de réévaluation d'une immobilisation et des amortissements la concernant. L'immobilisation est amortissable en 3 ans et la hausse générale des prix est supposée être chaque année de 6 % :

a) *Réévaluation de l'immobilisation*

Achat fin 1969 . . . . .	600
Réévaluation 1970 : 6 % de 600 . . . . .	<u>36</u>
Montant réévalué à fin 1970 . . . . .	636
Réévaluation 1971 : 6 % de 636 . . . . .	<u>38,16</u>
Montant réévalué à fin 1971 . . . . .	674,16
Réévaluation 1972 : 6 % de 674,16 . . . . .	<u>40,45</u>
Valeur réévaluée et supposée de remplacement à fin 1972 . . . . .	<u><u>714,61</u></u>

b) *Réévaluation des amortissements relatifs à cette immobilisation*

Amortissements 1970 : $\frac{636}{3} =$ . . . . .	212
Amortissements 1971 : $\frac{674,16}{3} =$ . . . . .	224,72
+6 % de 212 . . . . .	<u>12,72</u>
Montant réévalué à fin 1971 . . . . .	449,44
Amortissements 1972 : $\frac{714,61}{3} =$ . . . . .	238,20
+6 % de 449,44 . . . . .	<u>26,97 (1)</u>
Total des amortissements accumulés et réévalués à fin 1972 . . . . .	<u><u>714,61</u></u>

Nous avons atteint notre but : les amortissements couvrent intégralement le prix supposé de remplacement du matériel. Il faut donc amortir le matériel sur la valeur réévaluée et ajouter le produit de réévaluation des amortissements antérieurs.

Le produit de réévaluation des amortissements doit de toute façon accroître les amortissements en plus au passif ou en moins à l'actif.

Mais la question qui suit doit à présent trouver une solution :

Qu'est-ce que le produit de réévaluation des amortissements anciens. Est-ce une charge nouvelle pour l'entreprise, appelée à figurer au débit du compte d'exploitation ou représente-t-il le coût de l'inflation à la charge du compte de pertes et profits? A contrario, le produit de réévaluation des amortissements constitue-t-il tout simplement un redressement de chiffres pour ramener les amortissements précédemment pratiqués à la valeur dépréciée du Franc d'aujourd'hui? Dans ce dernier cas le produit de réévaluation des amortissements doit venir tout simplement en diminution de la « réserve de réévaluation », ce produit constituant la contrepartie du produit de réévaluation des immobilisations, lui-même se trouvant déjà incorporé dans cette réserve.

1. Composé de 13,49 + 13,48 = 26,97 F comme on le verra plus loin.

Voici la démonstration :

	1970	1971	1972	Total
Amortissements . . . . .	212,—	224,72	238,20	674,92
Produit de réévaluation 1971 . . . . .	12,72	—	—	12,72
Produit de réévaluation 1972 . . . . .	13,49	13,48	—	26,97
	<u>238,21</u>	<u>238,20</u>	<u>238,20</u>	<u>714,61</u>

D'où la conclusion que :

212 F de 1970 sont l'équivalent de 238,21 F de F d'un pouvoir d'achat 1972	
224,72 F de 1971 sont l'équivalent de 238,20 F de F d'un pouvoir d'achat 1972	
238,20 F de 1972 sont l'équivalent de 238,20 F de F d'un pouvoir d'achat 1972	
<u>674,92 F</u>	<u>714,61 F</u>

Ce qui précède prouve que si nous affectons le produit de réévaluation au débit du compte de pertes et profits, nous nous rendrions coupables d'un double emploi.

Donc le produit de réévaluation des amortissements doit être ajouté aux amortissements antérieurs, mais venir en moins de la « réserve de réévaluation ».

## VII — RÉÉVALUATION INTÉGRALE DE 2 BILANS PUBLIÉS

Le moment est venu de montrer les modèles de réévaluation de bilans de 1965 tout à fait différents l'un de l'autre publiés par deux grandes sociétés :

### *SOCIÉTÉ L'AIR LIQUIDE*

Le bilan avant réévaluation intégrale ci-après cité est contestable parce que le bénéfice y apparaissant n'est pas économiquement vrai :

#### *Bilan au 31 décembre 1965 non réévalué*

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Immobilisations . . . . .	598 016 KF	Capital social et réserves . . .	428 423 KF
Titres de participation . . . . .	170 319 KF	Amortissements (1) . . . . .	339 118 KF
Valeurs d'exploitation . . . . .	76 823 KF	Valeurs monétaires négatives (2)	32 510 KF
Valeurs monétaires (2) . . . . .	—	Bénéfice comptable . . . . .	45 107 KF
	<u>845 158 KF</u>		<u>845 158 KF</u>

1. Les amortissements se trouvent placés au passif du bilan dans le seul but de faciliter la compréhension de la réévaluation proposée. En pratique, on respectera le schéma du plan comptable.

2. Il s'agit d'un excédent des créances sur les dettes.

3. Il s'agit d'un excédent des dettes sur les créances provoqué souvent par des emprunts à long terme.

Il faut donc se reporter au bilan du précédent exercice, reproduit ci-après, pour procéder à sa réévaluation intégrale :

## Bilan au 31 décembre 1964

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Immobilisations . . . . .	534 641 KF	Capital social et réserves . . .	418 589 KF
Titres de participation . . . . .	154 715 KF	Amortissements <sup>(1)</sup> . . . . .	292 899 KF
Valeurs d'exploitation . . . . .	61 677 KF	Valeurs monétaires négatives <sup>(3)</sup>	456 KF
Valeurs monétaires <sup>(2)</sup> . . . . .	—	Bénéfice comptable . . . . .	39 089 KF
	751 033 KF		751 033 KF

Cette réévaluation s'opère dans le cadre qui suit :

31 décembre 1964	Accroissement monétaire de l'actif	A la charge de l'exploitation donc en diminution du bénéfice comptable	Dotation de la réserve de réévaluation	Accroissement monétaire des amortissements
Immobilisations (594 641 KF × 0,02) . . . . .	10 693 KF		10 693 KF	
Titres de participation (154 715 KF × 0,02) . . . . .	3 094 KF		3 094 KF	
Valeurs d'exploitation (61 677 KF × 0,02) . . . . .		1 233 KF	1 233 KF	
Valeurs monétaires actives		—	—	
Amortissements (292 899 KF × 0,02) . . . . .			— 5 858 KF	5 858 KF
Moins :				
Valeurs monétaires passives (456 KF × 0,02) . . . . .		— 9 KF	— 9 KF	
	13 787 KF	1 224 KF	9 153 KF	5 858 KF

Le bilan au 31 décembre 1965 se trouve alors modifié ainsi :

## Bilan au 31 décembre 1965 réévalué

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Immobilisations . . . . .	608 709 KF	Capital social et réserves . . .	428 423 KF
(598 016 + 10 693)		Réserve de réévaluation . . . . .	9 153 KF
Titres de participation . . . . .	173 413 KF	Amortissements <sup>(1)</sup> . . . . .	344 976 KF
(170 319 + 3 094)		(339 118 + 5 858)	
Valeurs d'exploitation . . . . .	76 823 KF	Valeurs monétaires négatives <sup>(3)</sup>	32 510 KF
Valeurs monétaires positives <sup>(2)</sup>		Bénéfice comptable . . . . .	45 107 KF
Perte économique . . . . .	1 224 KF		
	860 169 KF		860 169 KF

*Commentaire* : KF veut dire kilofrancs ou millier de francs.

La hausse générale des prix n'a été que de 2 % en 1965. Pour retenir une hausse générale des prix de 6 % il suffit de multiplier par 3 les 5 résultats de réévaluation. On constatera

1. Les amortissements se trouvent placés au passif du bilan dans le seul but de faciliter la compréhension de la réévaluation proposée. En pratique, on respectera le schéma du Plan comptable.

2. Il s'agit d'un excédent des créances sur les dettes.

3. Il s'agit d'un excédent des dettes sur les créances provoqué souvent par des emprunts à long terme.

en effet que la réévaluation intégrale se limite à 5 multiplications en tout et pour tout, c'est cette simplicité qui fait sa force.

En somme, la perte économique du bilan d'Air Liquide ne représente qu'à peine 3 % du bénéfice comptable, mais l'intérêt de la réévaluation des immobilisations et des participations n'échappe pas, puisqu'il atteint à raison de 6 % 40 millions de francs d'aujourd'hui.

Voici le second modèle de réévaluation d'un bilan de fin 1951, publié par la « Société des ciments de Marseille » :

### SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE MARSEILLE

Le bilan avant réévaluation intégrale ci-après cité est contestable parce que le bénéfice y apparaissant n'est pas économiquement vrai :

#### Bilan au 31 décembre 1965 non réévalué

<i>Actif</i>	—	<i>Passif</i>	—
Immobilisations . . . . .	102 572 KF	Capital social et réserves . . . . .	21 697 KF
Titres de participation . . . . .	1 518 KF	Amortissements <sup>(1)</sup> . . . . .	56 287 KF
Valeurs d'exploitation . . . . .	8 544 KF	Valeurs monétaires négatives <sup>(3)</sup> . . . . .	32 631 KF
Valeurs monétaires <sup>(2)</sup> . . . . .	—	Bénéfice comptable . . . . .	2 019 KF
	112 634 KF		112 634 KF

Il faut donc se reporter au bilan du précédent exercice, reproduit ci-après, pour procéder à sa réévaluation intégrale :

#### Bilan au 31 décembre 1964

<i>Actif</i>	—	<i>Passif</i>	—
Immobilisations . . . . .	85 755 KF	Capital social et réserves . . . . .	21 236 KF
Titres de participation . . . . .	1 211 KF	Amortissements <sup>(1)</sup> . . . . .	48 610 KF
Valeurs d'exploitation . . . . .	7 241 KF	Valeurs monétaires négatives <sup>(3)</sup> . . . . .	21 912 KF
Valeurs monétaires <sup>(2)</sup> . . . . .	—	Bénéfice comptable . . . . .	2 449 KF
	94 207 KF		94 207 KF

Cette réévaluation s'opère dans le cadre qui suit :

31 décembre 1964	Accroissement monétaire de l'actif	A la charge de l'exploitation donc en diminution du bénéfice comptable	Dotations de la réserve de réévaluation	Accroissement monétaire des amortissements
Immobilisations (85 755 KF × 0,02) . . . . .	1 715 KF		1 715 KF	
Titres de participation (1 211 KF × 0,02) . . . . .	24 KF		24 KF	
Valeurs d'exploitation (7 241 KF × 0,02) . . . . .		145 KF	145 KF	
Valeurs monétaires actives		—	—	
Amortissements (48 610 KF × 0,02) . . . . .			—972 KF	972 KF
<i>Moins :</i>				
Valeurs monétaires passives (21 912 KF × 0,02) . . . . .		—438 KF	—438 KF	
	1 739 KF	—293 KF	474 KF	972 KF

1. Les amortissements se trouvent placés au passif du bilan dans le seul but de faciliter la compréhension de la réévaluation proposée. En pratique, on respectera le schéma du Plan comptable.

2. Il s'agit d'un excédent des créances sur les dettes.

3. Il s'agit d'un excédent des dettes sur les créances provoqué souvent par des emprunts à long terme.

Le bilan au 31 décembre 1965 se trouve alors modifié ainsi :

*Bilan au 31 décembre 1965 réévalué*

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
—		—	
Immobilisations . . . . .	104 287 KF	Capital social et réserves . . .	21 697 KF
(102 572 + 1 715)		Réserve de réévaluation . . . .	474 KF
Titres de participation . . . . .	1 542 KF	Amortissements <sup>(1)</sup> . . . . .	57 259 KF
(1 518 + 24)		(56 287 + 972)	
Valeurs d'exploitation . . . . .	8 544 KF	Valeurs monétaires négatives <sup>(3)</sup>	32 631 KF
Valeurs monétaires positives <sup>(2)</sup>	—	Bénéfice comptable . . . . .	2 019 KF
Perte économique . . . . .	—	plus bénéfice économique . . .	293 KF
	—————		—————
	114 373 KF		114 373 KF

*Commentaire* : Ici, la réévaluation a provoqué un bénéfice économique de 293 000 F soit 15 % du bénéfice comptable, ce qui est dû à un endettement exceptionnellement élevé, mais en contrepartie, les immobilisations et participations se sont économiquement accrues de 1 739 000 F permettant d'accroître sensiblement les amortissements à venir. A raison de 6 % de hausse générale des prix le produit de réévaluation dépasserait 5 millions de nos Francs.

VIII. RÉÉVALUATION MENSUELLE D'UN BILAN

Le tableau qui suit reproduit la réévaluation mensuelle d'un bilan. Ceci à titre de curiosité.

*Réévaluation mensuelle du bilan à fin 1951*

(en milliers d'anciens francs)

Mois	Coeffi- cient	Immobilisations		Participations		Stock		Valeurs monétaires		Amortissements		Capitaux propres	
		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
I. . . . .	—,237	5 843	1 385	4 000	948	59 527	14 108	40 382	9 570	3 000	711	106 752	25 300
I. . . . .	—,215	1 570	338	—	—	4 861	1 045	2 789	600	50	11	3 592	772
II. . . . .	—,173	1 404	243	—	—	60	10	1 363	236	50	9	2 657	460
III. . . . .	—,143	822	117	300	43	5 523	790	486	69	50	7	7 081	1 012
IV. . . . .	—,108	1 710	185	—	—	6 100	659	2 495	269	50	5	6 935	748
V. . . . .	—,091	3 082	280	—	—	6 324	575	1 872	170	50	5	11 228	1 020
VI. . . . .	—,103	2 686	277	500	51	3 120	321	4 632	477	50	5	4 616	475
VII. . . . .	—,112	1 616	181	—	—	7 700	862	3 290	368	50	6	5 976	669
VIII. . . . .	—,11	49	5	—	—	6 000	660	1 214	133	50	5	4 787	527
IX. . . . .	—,088	1 252	110	—	—	5 000	440	2 320	204	50	4	3 882	342
X. . . . .	—,047	393	18	—	—	4 000	188	3 507	165	50	2	7 850	369
XI. . . . .	—,011	1 573	17	—	—	3 000	33	5 682	62	50	—	4 205	46
XII. . . . .	—	—	—	3 000	—	2 000	—	4 780	—	50	—	9 830	—
		22 000	3 156	1 800	1 042	72 655	16 325	34 200	8 487	3 600	770	127 055	28 240

1. Les amortissements se trouvent placés au passif du bilan dans le seul but de faciliter la compréhension de la réévaluation proposée. En pratique, on respectera le schéma du Plan comptable.

2. Il s'agit d'un excédent des créances sur les dettes.

3. Il s'agit d'un excédent des dettes sur les créances provoqué souvent par des emprunts à long terme.

*Commentaire relatif à la réévaluation intégrale mensuelle des bilans*

Les chiffres des colonnes paires de 4 à 14 représentent les résultats de la réévaluation des chiffres des colonnes impaires qui les précèdent et qui représentent les 6 postes « actif » et « passif » du bilan que nous connaissons.

La hausse générale des prix s'est élevée en cette année 1951 à un % exceptionnellement haut de 23,7 % donc multiplicateur 0,237, mais du mois de janvier à décembre le coefficient est de 0,215 et ainsi de suite. Il s'agit d'une entreprise à la tête d'un actif de capitaux circulants relativement considérable. Le bénéfice de l'année s'est élevé à 20 303 F, c'est-à-dire à 19 % des capitaux propres du début de l'exercice déterminé comme suit :

Capitaux propres à la fin de l'exercice . . . . .	127 055 F
Capitaux propres au début de l'exercice . . . . .	106 752 F
Donc le bénéfice comptable net s'élève à . . . . .	<u>20 303 F</u>

La première ligne du tableau représente le bilan à fin 1950 réparti suivant les 6 groupes de comptes connus. La seconde ligne a été dressée à l'aide de la balance générale par soldes des mouvements des comptes du mois de janvier 1951, la troisième à l'aide de la balance générale par soldes des mouvements des comptes du mois de février 1951 *seulement* et ainsi de suite.

Grâce au plan comptable, il est extrêmement facile avec les balances mensuelles des mouvements des comptes par soldes de faire les totaux par groupe. Les coefficients mensuels sont ceux déterminés sur la base des indices publiés par l'I. N. S. E. E. pour 1951.

Les variations du stock ont été déterminées mensuellement et forfaitairement sur la base des ventes et des achats du mois considéré à l'aide du % de consommation de l'exercice précédent. Les amortissements ont été comptabilisés mensuellement par abonnement.

Les chiffres de fin d'exercice ne sont pas définitifs, ce qui se voit parce qu'aucun ajustement des amortissements n'a été fait. Mais cela n'a aucune importance, puisque pour décembre le coefficient est zéro. On peut ajouter en décembre encore autant d'écritures qu'il faudra, cela ne changera rien au résultat de la réévaluation.

L'écriture comptable résultant de cette réévaluation est, en milliers de francs, la suivante :

Perte économique (16 325 + 8 487) . . . . .	24 812
Immobilisations . . . . .	3 156
Participations. . . . .	1 042
<b>Réserve de réévaluation</b>	
(24 812 + 3 156 + 1 042 — 770) = . . . . .	28 240
Amortissements des immobilisations . . . . .	770
	<u>29 010</u> <u>29 010</u>

Le bénéfice comptable confortable s'est élevé à 20 303 F, ai-je dit plus haut, mais la perte économique de 24 812 F a transformé économiquement ce bénéfice en une perte de 4 509 F.

Je fais suivre ce travail par la réévaluation du bilan précédent à l'aide du coefficient de la hausse générale des prix de 23,7 % comme dans le tableau précédent et la réévaluation du mouvement annuel des comptes de l'exercice par le coefficient de la hausse générale moyenne des prix de 11,85 %.

*Réévaluation abrégée*

Coefficient	Immobilisations		Participations		Stock		Valeurs monétaires		Amortissements		Capitaux propres	
	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
—,237 . . .	5 843	1 385	4 000	948	59 527	14 108	40 382	9 570	3 000	711	106 752	25 300
Accroissement de l'exercice												
—,1185 . . .	16 157	1 915	2 200	261	13 128	1 555	6 182	732	600	71	20 303	2 406
Fin 1951 . . .	22 000	3 300	1 800	687	72 655	15 663	34 200	8 338	3 600	782	127 055	27 706

Voici les résultats des 3 façons de faire la réévaluation intégrale :

	En milliers de francs anciens		
	Bénéfice comptable	Perte économique brute	Perte économique nette
Sans réévaluation . . . . .	20 303	—	—
Réévaluation annuelle . . . . .	20 303	23 678	3 375
Réévaluation avec indice moyen de l'année . . . . .	20 303	24 501	4 198
Réévaluation mensuelle correcte et plus exacte . . . . .	20 303	24 812	4 509

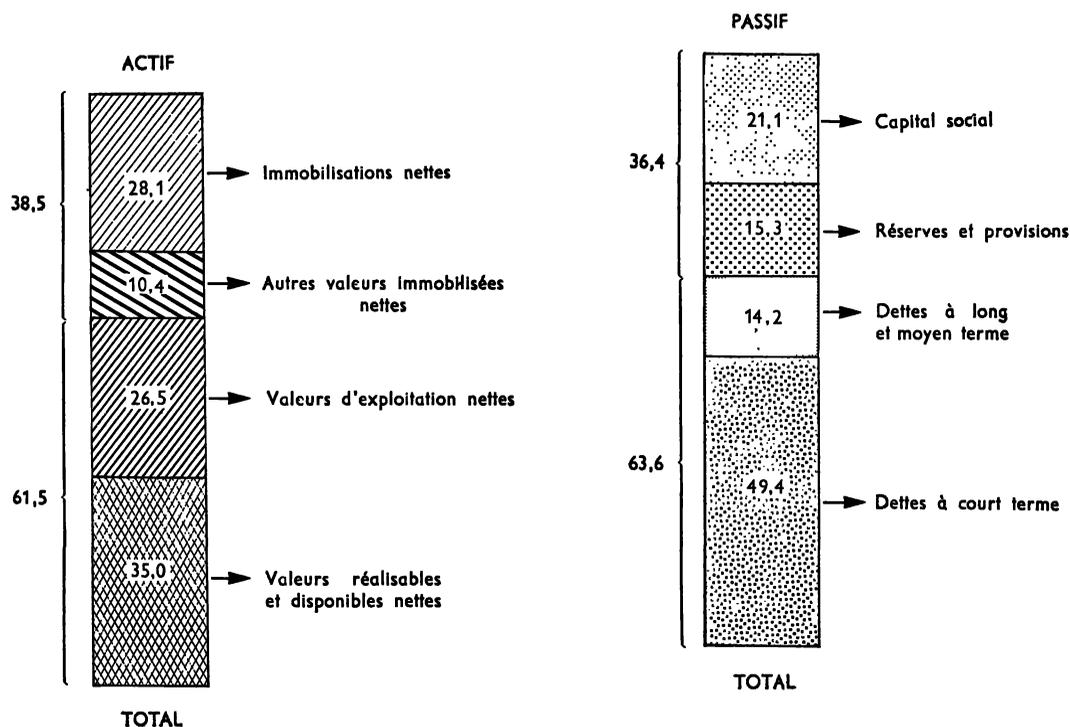
Le lecteur pourra, à l'aide de l'écriture qui précède, reconstituer les chiffres ci-dessus des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes.

On voit que : l'accroissement de la perte économique est fonction du procédé employé, la réévaluation mensuelle étant sensiblement plus précise que la réévaluation annuelle.

Malgré cette constatation, je pense qu'en pratique, et pour l'instant, *il faut se contenter* de la réévaluation annuelle. Si celle-ci était adoptée par notre pays ou même par la Commission fiscale du Marché commun, un grand pas serait déjà fait vers une plus grande sincérité des bilans.

**IX. COMPARAISON DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES PAR LES CAPITAUX PROPRES D'UNE PART, ET LES DETTES D'AUTRE PART**

Je crois le moment venu de faire part d'une étude particulièrement intéressante publiée dans la revue *Économie et Statistique*, n° 19 de janvier 1971 faite par M. Jean-Paul Le Roy et M<sup>me</sup> Catherine Keller qui ont procédé à la consolidation de 200 000 bilans d'entreprises industrielles dont j'extraits le tableau suivant.

*Bilans consolidés de 200 000 entreprises industrielles de 1967**l'ensemble étant réduit à 100 aussi bien côté ACTIF que côté PASSIF*

On constate que les capitaux circulants y compris les dettes à long terme et moyen terme comportent un excédent de passif de 2,1 % soit :

Dettes à long terme et moyen terme . . . . .	14,2 %
Dettes à court terme . . . . .	<u>49,4 %</u>
<b>Total . . . . .</b>	<b>63,6 %</b>
Valeurs d'exploitation nettes . . . . .	26,5 %
Valeurs réalisables et disponibles nettes . . . . .	<u>35 %</u>
	<u>61,5 %</u>
<b>Différence ou excédent du passif . . . . .</b>	<b><u>2,1 %</u></b>

Bien entendu, ce tableau représente une moyenne, ce qui veut dire qu'un certain nombre d'entreprises ont eu une situation de fond de roulement plus favorable (provoquant des pertes économiques en cas de réévaluation) cependant que d'autres avaient des situations de fonds de roulement plus défavorables (provoquant des bénéfices économiques lorsqu'on réévalue le bilan intégralement).

A la lumière de cette constatation, examinons la dualité entre capitaux propres et dettes (emprunts).

En effet, 3 cas seulement sont susceptibles de se produire :

### *Hypothèse*

Il est admis que la hausse générale des prix dans le courant de l'année s'est élevée à 6 %.

### *Commentaires*

#### *1<sup>er</sup> cas*

Les immobilisations et les participations égalent exactement le montant des capitaux propres.

En réévaluant les premières de 6 %, nous accroissons leurs valeurs dans les comptes et par conséquent dans le bilan de  $10 \times 0,06 = 60$  c

L'effet de la réévaluation nécessite de doter la « réserve de réévaluation » aussi de 60 c et les capitaux propres se trouvent être correctement réévalués en s'élevant alors à  $10 + 0,60 = 10,60$  F.

On observera que lorsque le stock et les valeurs monétaires égalent les dettes, aucune dotation à la « réserve de réévaluation » n'est nécessaire, ni possible, et aucune charge et aucun produit n'est à inscrire au compte de pertes et profits.

#### *2<sup>e</sup> cas*

Les capitaux propres ont financé non seulement les immobilisations et les participations, mais encore l'excédent du stock et des valeurs monétaires sur les dettes.

Réévaluation des immobilisations et des participations . . .  $10 \times 0,06 = 60$  c

Réévaluation de l'excédent du stock et des valeurs monétaires  
sur les dettes . . . . .  $10 \times 0,06 = 60$  c

et on constate que l'addition du résultat des deux multiplications présente exactement le produit de réévaluation des capitaux propres,

soit. . . . .  $20 \times 0,06 = 1,20$  c

Les capitaux propres sont donc ici aussi correctement réévalués, mais la dotation à la « réserve de réévaluation » du produit de réévaluation de l'excédent du stock et des valeurs monétaires sur les dettes devra être mis à la charge du compte de pertes et profits, ce n'est pas le cas en ce qui concerne les immobilisations et les participations.

#### *3<sup>e</sup> cas*

Les immobilisations et les participations sont financées à raison de 50 % par les capitaux propres, soit . . . . .  $10 \times 0,06 = 60$  c

et à raison de 50 % par l'excédent des dettes sur le stock et les valeurs monétaires, soit . . . . .  $10 \times 0,06 = 60$  c

Les immobilisations et participations vont donc être accrues de.  $20 \times 0,06 = 1,20$  F

On constate que les capitaux propres ont été réévalués, comme il le fallait, c'est-à-dire pour seulement . . . . .  $60$  c

Mais la « réserve de réévaluation » provoquée par la réévaluation des immobilisations et participation de . . . . .  $20 \times 0,06 = 1,20$  F  
doit supporter une diminution de . . . . .  $60$  c

pour ne figurer dans le bilan que pour . . . . .  $60$  c

Or, il faut que cette diminution aille, grâce à la comptabilité en partie double, ailleurs ! Mais où ?

Eh bien au crédit du compte de pertes et profits. Cela paraît être une sanction, ce qu'elle n'est pas. C'est seulement un rendu pour un dû, parce que l'entreprise a acheté la moitié des immobilisations, dites biens réels, réévaluables et amortissables avec des dettes supposées non indexées, qu'elle remboursera dans le temps avec de la monnaie d'un pouvoir d'achat de plus en plus amoindri, la dette devenant toujours plus légère à supporter.

C'est donc un gain non justifié que la réévaluation des bilans supprime.

La réévaluation intégrale des bilans qui est intègre, correcte et loyale introduit, par conséquent, dans les comptes une notion de justice qu'ils avaient perdu depuis l'apparition de l'inflation constante, connue seulement, sauf erreur, depuis 1914. On ne savait pas redresser les comptes correctement. En conséquence, dès cette date, on a vécu pendant 60 ans en se répétant, à tort bien sûr, « que 1 F vaut 1 F ».

Voici comment les choses se passeront lorsqu'un emprunt sera indexé et qu'on se décidera d'autoriser la réévaluation intégrale des bilans :

*Acquisition d'une immobilisation avec un emprunt indexé*

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Immobilisations . . . . .	200	Emprunt . . . . .	200
Accroissement par suite de la réévaluation . . . . .	12 A	Charge d'indexation de l'emprunt . .	12 B
		Réserve de réévaluation en provenance des immobilisations . . . . .	12 A
		Moins	
		Réserve de réévaluation en provenance de l'emprunt . . . . .	12 C
	<u>212</u>		<u>212</u>

*Compte de pertes et profits*

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Charge d'indexation de l'emprunt . .	<u>12 B</u>	Produit de réévaluation de l'emprunt	<u>12 C</u>

Quoiqu'il arrive, l'entreprise, grâce aux investissements, doit pouvoir compter sur des profits *en aval, mais point en amont*. Je veux parler des profits de réévaluation, qui comme nous le savons, ne sont pas de vrai profits.

*Commentaire :*

A — Immobilisations. . . . .	12	
Réserve de réévaluation . . . . .		12
On constate l'accroissement de la valeur des immobilisations, mais en francs plus dépréciés à la fin de l'exercice, et on dote la « réserve de réévaluation » en conséquence.		
B — Compte de pertes et profits . . . . .	12	
Emprunt. . . . .		12
On accroît la valeur de l'emprunt en francs dépréciés supposé être assorti lui aussi d'un taux de hausse générale des prix de 6 %, le produit de cette indexation devenant une charge de l'exercice à porter au débit du compte de pertes et profits.		

C — Réserve de réévaluation . . . . .	12	
Compte de pertes et profits . . . . .		12

L'emprunt doit être réévalué comme les immobilisations mais en *sens opposé*, réduisant la « réserve de réévaluation » à néant et provoquant ainsi un bénéfice justifié à porter au compte de pertes et profits.

*Conséquences* : Le compte de pertes et profits se solde sans perte ni bénéfice, ce qui prouve que la réévaluation intégrale des bilans est nécessaire et justifiée, et que tous les emprunts, sans exception, devraient être indexés.  
La justice économique en comptabilité n'est qu'à ce prix.

## X. ANNÉES 1959

## ET JUSQU'À LA DATE DE LA MISE EN ROUTE DE LA RÉÉVALUATION ANNUELLE DES BILANS

L'on sait que la révision des bilans a pris fin en 1959.

Toute réévaluation *intégrale* pour cette même période *semble* exclue.

On pourrait néanmoins réévaluer tout au moins les immobilisations, amortissements et participations et ce comme suit :

a) *Modèle de réévaluation rétroactive et partielle des bilans depuis 1959*

	Indice des prix	Coefficient X	Immobilisations		Amortissements		Participations	
			Valeur comptable	Produit de réévaluation	Valeur comptable	Produit de réévaluation		
1-1-59 (*) . . . . .			1 500 000 (*)				80 000	
31-12-59 . . . . .	89,5	0,565	1 500 000	847 500	150 000	34 750	80 000	45 200
Accroissements annuels								
31-12-60 . . . . .	92,7	0,511	40 000	20 440	150 400	76 854		
31-12-61 . . . . .	96,4	0,453	50 000	22 650	150 500	68 176		
31-12-62 . . . . .	100,6	0,393	60 000	23 580	150 600	59 186		
31-12-63 . . . . .	106,9	0,311	70 000	21 770	150 700	46 868		
31-12-64 . . . . .	109,1	0,284	80 000	22 720	150 800	42 827	70 000	19 880
31-12-65 . . . . .	112,6	0,244	90 000	21 960	150 900	36 820		
31-12-66 . . . . .	116,2	0,206	100 000	20 600	151 000	31 106		
31-12-67 . . . . .	120,7	0,161	110 000	17 710	151 100	24 827		
31-12-68 . . . . .	125,6	0,115	120 000	13 800	151 200	17 888		
31-12-69 . . . . .	133	0,053	130 000	6 890	151 300	8 019		
31-12-70 . . . . .	140,1	—	140 000	—	151 400	—		
<b>Totaux</b> . . . . .			2 490 000	1 039 620	1 809 900	496 321	150 000	65 060
<b>Ensemble(Total)</b> . . . . .			3 529 620		2 306 221		215 080	

1. Pour les années 1959 à 1963 inclus après raccordement par  $\frac{X}{1,435}$ .
2. Immobilisation supposée achetée le 2 janvier 1959.

	Valeur comptable	Valeur réévaluée	Accroissement net
Immobilisations . . . . .	2 490 000	3 529 620	1 039 620
Amortissements . . . . .	1 809 900	2 306 211	496 311
<b>Reste à amortir</b> . . . . .	680 100	1 223 409	543 309

On voit :

1° La nouvelle valeur réévaluée nette amortissable des immobilisations s'élèvera à . . . . .	1 223 409
cependant que l'ancienne valeur nette s'était élevée à . . . . .	680 100
La réévaluation rétroactive de 12 bilans procurera une marge d'amortissement supplémentaire de . . . . .	543 309
soit près du double du montant avant réévaluation.	
2° Qu'en cas de cession des participations pour un montant, <i>disons de</i> . . . . .	300 000
la plus-value, après réévaluation s'élèvera à 300 000 — 215 080 F . . . . .	84 920
mais avant réévaluation, elle s'élève à 300 000 F — 150 000 F . . . . .	150 000
soit une diminution de la plus-value de . . . . .	65 080

C'est très important, car je propose plus loin, qu'en cas de réévaluation le régime de faveur n'imposant les plus-values qu'au taux de faveur de 10 % soit supprimé et que les plus-values acquittent l'impôt de 50 % comme n'importe quel revenu. Faire, en cas de réévaluation des bilans, une distinction entre revenu de l'exploitation et revenu du capital ne paraît plus de mise, grâce à la réévaluation.

Si le modèle de réévaluation susvisé était adopté par les pouvoirs publics, il appartiendrait au gouvernement de fixer les coefficients annuels comme autrefois. Mais à l'opposé des dispositions qui avaient été prises lors de la « révision des bilans » je suggérerais que les amortissements futurs ne soient pas calculés sur la valeur nette des immobilisations (immobilisations moins amortissements) mais sur la valeur brute réévaluée des immobilisations encore en vie, et que les entreprises continuent à pratiquer les amortissements aux taux en vigueur au lieu d'inventer des taux à appliquer à la valeur nette des immobilisations comme ils en avaient le droit lors de la « révision des bilans ». J'insiste qu'on prenne grand soin que des immobilisations qui n'existent plus soient supprimées des comptes et des bilans.

C'est une mesure indispensable à prendre sinon la masse amortissable est trop élevée et les amortissements aussi.

Voici un modèle de réévaluation *rétroactive et intégrale* susceptible d'être adopté en partant du modèle simplifié qui précède :

b) *Modèle de réévaluation intégrale rétroactive des bilans*

	Indice des prix	Coefficient	Immobilisations		Participations		Amortissements		Fonds de roulement du excédent des dettes sur les créances et le stock		Capitaux propres accrus des bénéfices réalisés	
			Valeur comptable	Produit de réévaluation	Valeur comptable	Produit de réévaluation	Valeur comptable	Produit de réévaluation	Valeur comptable	Produit de réévaluation	Valeur comptable	Produit de réévaluation
1-1-59 . . . . .	( )		1 500 000		80 000				1 000 000		580 000	
31-12-59 . . . . .	89,5	0,565	1 500 000	847 500	80 000	45 200	150 000	84 750	1 000 000	565 000	430 000	242 950
<b>Accroissements annuels</b>												
31-12-60 . . . . .	92,7	0,511	40 000	20 440			150 400	76 854	170 000	86 870	59 600	30 455
31-12-61 . . . . .	96,4	0,453	50 000	22 650			150 500	68 176	120 500	54 686	20 000	9 080
31-12-62 . . . . .	100,6	0,393	60 000	23 580			150 600	59 186	130 600	51 326	40 000	15 720
31-12-63 . . . . .	106,9	0,311	70 000	21 770			150 700	46 868	140 700	43 758	60 000	18 660
31-12-64 . . . . .	109,1	0,264	80 000	22 720	70 000	19 880	150 800	42 827	110 900	37 147	130 000	36 920
31-12-65 . . . . .	112,6	0,244	90 000	21 960			150 900	36 820	110 900	27 059	50 000	12 200
31-12-66 . . . . .	116,2	0,206	100 000	20 600			151 000	31 106	81 000	16 686		27 192
31-12-67 . . . . .	120,7	0,161	110 000	17 710			151 100	24 327	81 100	13 057	40 000	6 440
31-12-68 . . . . .	125,6	0,116	120 000	13 800			151 200	17 388	101 200	11 638	70 000	8 050
31-12-69 . . . . .	133	0,063	130 000	6 890			151 300	8 019	51 300	2 719	30 000	1 590
31-12-70 . . . . .	140,1	—	140 000	—			151 400		71 400		60 000	
			2 490 000	1 039 620	150 000	65 080	1 809 900	496 321	27 500	253 526	857 600	354 853

*Analyse de la réévaluation intégrale rétroactive*

Bilan avant réévaluation au 31 décembre 1970 :

*Actif*

Immobilisations . . . . .	2 490 000
Participations . . . . .	150 000
Stock et créances excédant les dettes . . . . .	27 500

*Passif*

Amortissements . . . . .	1 809 900
Capitaux propres . . . . .	857 600
	<u>2 667 500</u>
	<u>2 667 500</u>

L'excédent des dettes sur les créances a été au début de la période de . . . . . 1 000 000  
pour devenir à la fin de la période un excédant de stock et de créances sur les dettes de . . . . . 27 500

L'amélioration de la trésorerie au cours de la période a été de . . . . . 1 027 500

L'entreprise a réalisé un bénéfice comptable net, au cours de la période (après amortissements) de . . . . .  
Capitaux propres à fin 1970 . . . . . 857 600  
Moins capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 1959 . . . . . —580 000

Bénéfice comptable réalisé au cours des 12 ans qui, au sens économique, est bien sûr, faux. . . . . 277 600

A la suite de la réévaluation, il faut accroître la valeur des immobilisations de . . . . . 1 039 620  
des participations de . . . . . 65 080  
ce qui va porter la « réserve de réévaluation » à . . . . . 1 104 700

Par contre, il faut diminuer de cette réserve le produit de réévaluation des amortissements et accroître le montant des amortissements en plus au passif ou en moins à l'actif du bilan pour un montant de . . . . . 496 321  
et diminuer encore le produit de réévaluation de l'excédent des dettes sur les créances et le stock, montant à porter au crédit du compte de pertes et profits, soit . . . . . 253 526  
afin que la « réserve de réévaluation » ne s'élève, finalement qu'à . . . . . 354 853

Le bénéfice économique de l'entreprise s'élève, par conséquent, à un bénéfice comptable net, après amortissements (comme ci-dessus) de . . . . . 277 600  
plus : Bénéfice économique produit par la réévaluation (voir ci-dessus) de . . . . . 253 526  
531 126

On est tenté d'affirmer que les entreprises très endettées n'ont aucun intérêt à réévaluer ni les bilans du passé, ni ceux du présent puisqu'il faut réintégrer dans les bénéfices le produit de réévaluation et payer l'impôt sur le revenu au cas où les pouvoirs publics imposent la « réévaluation intégrale des bilans » ou consentent à ce que les bilans soient réévalués.

Mais le modèle de réévaluation sous nos yeux, d'une entreprise très endettée, apporte un démenti à une telle crainte. Voici pourquoi :

Le produit de réévaluation des immobilisations s'est élevé à . . . . .	1 039 620
celui des amortissements à . . . . .	496 321
Il s'ensuit que l'entreprise a retrouvé une nouvelle marge d'immobilisations amortissables de . . . . .	<u>543 299</u>

laquelle dans le temps va lui apporter une économie d'impôt de :  $\frac{543\ 299}{2}$  . . . . . 271 650

Mais le bénéfice de réévaluation de l'excédent des dettes sur les valeurs monétaires actives et le stock s'étant élevé à . . . . . 253 526

et l'impôt correspondant à payer étant de :  $\frac{253\ 526}{2}$  . . . . . 126 763

l'économie nette d'impôt s'élève par conséquent à : 271 650 F — 126 763 F . . . . . 144 887

Donc malgré le bénéfice provoqué par la réévaluation (à cause de l'endettement de l'entreprise) son application devient finalement bénéficiaire grâce à l'accroissement de la marge d'immobilisations amortissables.

L'écriture qui découle de cette réévaluation est la suivante :

Immobilisations . . . . .	1 039 620	
Participations . . . . .	65 080	
Amortissements . . . . .		496 321
Réserve de réévaluation . . . . .		354 853
Pertes et profits . . . . .		253 526
	<u>1 104 700</u>	<u>1 104 700</u>

#### XI. RELATION ENTRE LA RÉÉVALUATION INTÉGRALE DU MOUVEMENT D'UNE ANNÉE D'UN BILAN ET CELUI DU COMPTE DE « RÉSULTATS »

Nous reprenons la réévaluation abrégée de la page 135.

L'accroissement des capitaux propres de l'exercice avec un coefficient de 0,1185 est, bien entendu, *le reflet* des comptes de « résultats ».

Cet accroissement du bilan évoqué est reproduit ci-après :

	Valeur comptable	Produit de réévaluation
Immobilisations . . . . .	16 157	1 915
Participations . . . . .	2 200	261
Stock . . . . .	13 128	5 555
Valeurs monétaires . . . . .	6 182	732
Amortissements . . . . .	600	71
Capitaux propres . . . . .	<u>60 303</u>	<u>2 406</u>
	<u>Zéro</u>	<u>Zéro</u>

Le compte de « résultats » comprend :

	Débit		Crédit	
	Valeur comptable	Produit de réévaluation	Valeur comptable	Produit de réévaluation
Stock du début . . . . .	59 527	14 108		
Stock à la fin . . . . .			72 655	15 663
Achats . . . . .	1 189 730	140 983		
Ventes . . . . .			2 000 000	237 000
Autres frais . . . . .	803 095	95 166		
Bénéfice net . . . . .	20 303	2 406		
	<u>2 072 655</u>	<u>252 663</u>	<u>2 072 655</u>	<u>252 663</u>

Donc, vouloir faire la réévaluation des postes du bilan d'une part et celle des comptes de « résultats » d'autre part ne signifie, en dehors du contrôle arithmétique, rien. Il confirme bien que la « réserve de réévaluation » doit être alimentée de 2 406 F, soit le produit de réévaluation du bénéfice net. Mais ce n'est pas suffisant, parce que :

- a) Les immobilisations, amortissements, participations et valeurs monétaires *au début* de la période ne figurent pas dans le compte de « résultat »,
- b) Parce qu'il faut connaître l'affectation de la « réserve de réévaluation » ci-dessus mentionnée, car elle se décompose comme suit :

<i>Accroissement de l'Actif</i>		
Immobilisations. . . . .	1 915	
Participations . . . . .	261	
Amortissements. . . . .	71	1 583
<i>Charges provoquées par la réévaluation</i>		
Stock . . . . .	1 555	
Valeurs monétaires . . . . .	732	823
Montant comme ci-dessus . . . . .		2 406

La « réserve de réévaluation » doit par conséquent, être dotée de . . . . . 2 406 F  
 dont . . . . . 823 F  
 sont à mettre à la charge du compte de pertes et profits.

L'utilité de la réévaluation des comptes de résultats ne paraît donc point évidente.

## XII. QUELQUES CONSÉQUENCES RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION INTÉGRALE DES BILANS

### 1. Quant à la fiscalité

Nous avons vu au tableau page 136 que l'endettement des entreprises est tel que la charge de réévaluation des quelques entreprises dont la valeur du stock et des valeurs monétaires excèdent les dettes est plus que compensée par les résultats de réévaluation négatifs des entreprises endettées. Seuls les amortissements accrus sur des immobilisations réévaluées peuvent être d'un certain poids pour l'ensemble des entreprises. Afin que le Trésor n'en subisse pas de conséquences fâcheuses, le gouvernement pourrait envisager de porter le taux de l'impôt sur les sociétés à 52 % ou 53 %, mais d'autoriser à *titre de compensation* la réévaluation des bilans. Il pourrait être mis fin à plusieurs provisions telles que la « provision pour hausses de prix » et la « provision pour fluctuation des cours <sup>(1)</sup> », aux amortissements dégressifs, aux taux de faveur de 10 % en ce qui concerne les plus-values à long terme à la *condition* expresse que la plus-value soit la différence entre la valeur d'acquisition réévaluée et le prix de cession. Les périodes d'amortissements pourraient être allongées,

1. N'est-il pas ultra incorrect que des entreprises puissent constituer la « Provision pour hausse de prix » et celle « pour fluctuation des cours » lorsque le stock a été financé par des capitaux étrangers à la société, c'est-à-dire par des dettes? Ces provisions n'auraient dû pouvoir être constituées, en franchise d'impôt, qu'à concurrence de la valeur du stock financé par les capitaux propres

en prescrivant par exemple, qu'un immeuble industriel soit amorti en 50 ans au lieu de 20 ans. En cas de crainte que les entreprises soient favorisées d'une année au regard des travailleurs, puisqu'en principe, mais pas toujours, les hausses de salaires suivent les hausses généralisées de prix, il serait possible de n'autoriser la réévaluation des bilans tous les ans qu'avec un retard d'un an.

La réévaluation intégrale des bilans pourrait même être introduite par palier. On pourrait la rendre facultative. Les bilans publiés devraient expressément comporter une mention disant qu'ils ont été réévalués ou non, bien qu'un œil averti voit bien si le poste « réserve de réévaluation » existe ou non, s'il a varié entre le bilan de fin d'année et la précédente ou non.

## 2. *Quant à la participation des travailleurs aux fruits de l'expansion*

La part distribuable à ce titre sera certainement amoindrie, mais de toute façon compensée par des augmentations de traitement auxquelles nous nous sommes habitués aussi bien à donner qu'à recevoir.

La *non-réévaluation* des bilans constitue en tous cas, une grave injustice envers le patronat et en faveur des travailleurs, puisque les pouvoirs publics forcent les deux partenaires (patronat et syndicats) en l'absence de toute réévaluation de tabler dans leurs discussions sur des bénéfices faux par excès. La *non-réévaluation* des bilans est anti-économique et illogique.

## 3. *Quant aux associés*

Les associés toucheraient moins d'argent à titre de dividendes. Il y aurait donc moins d'argent mis à la disposition des consommateurs, moyen sérieux pour combattre l'inflation.

Mais les associés en se privant de dividendes ne perdraient rien, puisque l'accroissement des « capitaux propres », grâce aux dotations à la « réserve de réévaluation » devrait avoir pour corollaire de faire monter la valeur des titres en Bourse. Il ne s'agirait pas d'un profit, mais d'un maintien de la substance des actions en portefeuille, puisque l'entreprise aurait pu conserver la sienne.

Les entreprises devraient être autorisées à distribuer des actions gratuites en franchise d'impôts, grâce à l'incorporation possible de la « réserve de réévaluation » au capital social. Encore ici, il ne s'agirait pas d'un profit mais tout simplement du maintien de la valeur de quelque chose qu'on a.

## 4. *Quant à l'autofinancement*

On veut que les entreprises investissent, fassent de l'autofinancement. Mais avec quoi? Investir en accroissant ses dettes n'est pas de l'autofinancement! Ce dernier ne peut naître qu'avec des bénéfices non distribués, *mais avec des vrais bénéfices non distribués* connus seulement après réévaluation des bilans.

Mais à présent, tous les bénéfices ressortant des bilans, publiés ou non, sont faux par excès, se transformant plus souvent qu'on ne le pense en pertes, après réévaluation.

Ces faux bilans, sans réévaluation, incitent les industriels à « investir » et au bout d'un certain temps, ils voient leurs entreprises en face d'une trésorerie défailante. Ce n'est pas sain. La « réévaluation intégrale des bilans » est la seule planche de salut. Tout économiste, du haut en bas de l'échelle souscrira à cette assertion.

## XIII. CONCLUSION

Il est impardonnable qu'en ce xx<sup>e</sup> siècle on se refuse à adjoindre à notre comptabilité plusieurs fois centenaire ce quelque chose qui consiste à faire 5 multiplications au plus par an et que l'on appelle « réévaluation intégrale des bilans », afin que les bilans soient à l'avenir bien plus véridiques que ceux publiés présentement. Ne serait-il pas souhaitable d'inviter la C. O. B. si intéressée qu'elle est de l'honnête information des actionnaires, à être le porte-parole auprès du gouvernement pour faire adopter la « réévaluation intégrale des bilans »?

Il faut intégralement réévaluer les bilans. La santé économique de tous les pays en dépend. Beaucoup d'entreprises, en l'absence de la « réévaluation intégrale des bilans », perdent de l'argent sans le savoir.

G. BRÜNDLER

*Expert-comptable*